



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LE TEMPLE

II— CONSTRUCTION RELIGIOSO - HUMANITAIRE.

CHAPITRE XV

Le culte de Satan au grand jour.

Les Juifs qui consentirent au pacte se constituèrent en société secrète gouvernée par un chef occulte : Société des fils de la Veuve. La Veuve, c'est Jérusalem privée de son Temple ; les fils de la Veuve, ce sont les Juifs dispersés dans le monde, mais se reconnaissant partout au moyen de signes kabbalistiques. Plus tard ils s'adjoignirent des chrétiens, nos francs-maçons, dont la société se modela sur la leur.(1)

Le but des uns et des autres est celui que nous avons entendu exprimer tant de fois : élever sur les ruines du royaume de Jésus-Christ, le royaume essentiellement juif de l'Antéchrist, le messie qu'ils attendent et auquel ils préparent les voies avec une puissance et une persévérance indomptables.

Dispersés parmi les peuples chrétiens, ils s'emparent de leurs richesses avec un art admirable, et avec cet or ils se font les maîtres

des gouvernements, de la presse, du commerce et de l'industrie, les maîtres des Universités, Avec toutes ces forces, ils arrivent à produire partout, sourdement, la dissolution religieuse et politique qui permettra à l'Antéchrist d'établir en peu de jours son règne d'un bout du monde à l'autre.

Satan ne les laisse point opérer seuls, il travaille de son côté, car c'est pour lui que tout cela se fait. L'Antéchrist ne sera pas le surhomme qui rêve l'utopie humanitaire; il sera le vicaire de Satan, et c'est Satan qui recevra les adorations, quand, par la séduction et par la force, le messie des juifs aura fait courber tous les genoux devant le prince des ténèbres.

Déjà ceux avec qui il se met en rapports directs, ceux qui l'appellent journellement au milieu d'eux, qui l'interrogent et qui écoutent ses réponses, ceux qui sont tout prêts à l'adorer, s'ils ne le font déjà, se comptent par millions dans l'ancien monde comme dans le nouveau. Ils se donnent le nom de spirites, et en collaboration avec les démons, ils travaillent à la fondation et à l'organisation d'une religion nouvelle, le spiritisme.

(à suivre)

Mgr DELASSUS "Le problème de l'heure présente"

(1)Est-il vrai, demandait tout récemment M. Jules Lemaître (Echo de Paris, 10 février 1904), que la Maçonnerie soit d'origine juive, et que sa rapide diffusion dans le continent, vers le commencement du XVIIIe, s'explique par ce fait que les colonies juives semées dans toute l'Europe lui avaient préparé le terrain ?

Ce qui est sûr, c'est que son calendrier est juif, c'est que la matière de sa liturgie (l'histoire d'Iliram) est juive ; c'est que son internationalisme et son messianisme purement terrestre sont juifs, et qu'elle est aujourd'hui, presque ouvertement, serve de la race et de la puissance juives..

Y a-t-il une direction unique et ultra-secrète de la franc-maçonnerie ? Par delà les Loges, par delà les « Grands-Conseils » de l'ordre, y a-t-il d'autres comités occultes, plus puissants, ignorés des membres des Loges et peut-être même des Grands-Conseils officiels ?... Les chefs secrets des Maçonneries étrangères sont-ils d'accord, au fond, avec la Maçonnerie française devenue athée, dans le double dessein de DÉTRUIRE LE CATHOLICISME ET D'INAUGURER LA RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE ?

Je ne me charge pas, vous le pensez bien, de répondre à toutes ces questions. Ce qui est sûr, c'est que la franc-maçonnerie a très largement contribué à la Révolution...

Ce qui est sûr, c'est que la franc-maçonnerie est singulièrement habile à pétrir ses initiés, à créer en eux, par la discipline, par la suggestion, par l'orgueil de faire partie d'une grande puissance mystérieuse, par les rites et exercices liturgiques, un état d'âme durable et presque indestructible; à former, contre les religions, des esprits proprement religieux et même fétichistes, et à rendre les imbéciles même redoutables en les fanatisant.

Sa grande haine, c'est le catholicisme. Son rêve, c'est l'universelle fraternité, la réalisation du paradis sur terre, par l'abolition des patries et des religions.

— Perfection et béatitudes (N°2)—

« SOYEZ PARFAITS, COMME VOTRE PÈRE CÉLESTE EST PARFAIT »

M. L'Abbé M. SIMOULIN

Il n'y a, dans ce précepte de Notre-Seigneur, rien qui soit facultatif. C'est là un impératif de l'Amour divin qui nous prescrit la perfection, car c'est en elle que se consomme notre bonheur.

Être heureux, c'est être parfait, avoir atteint la perfection de notre être, c'est-à-dire, c'est avoir retrouvé en nous l'image de Dieu et l'avoir portée à son sommet de perfection jusqu'à l'identification. C'est avoir retrouvé en nous le germe divin de la grâce et lui avoir permis de fleurir jusqu'à l'épanouissement dans le sein de Dieu. Notre béatitude se résout à devenir parfaits, puisque notre béatitude, c'est Dieu lui-même et que Dieu seul est parfait et principe de toute perfection.

Tendre à la perfection de la ressemblance divine est donc pour nous la voie de la Béatitude. Et de ce précepte d'être parfait comme Dieu découle tout naturellement le précepte de l'Amour, puisque Dieu est charité. Tel est, nous le savons déjà, le cœur et le grand secret de notre religion : charité, perfection et béatitude s'identifient en Dieu, et doivent s'identifier dans l'âme baptisée.

Jésus-Christ qui connaît bien notre pauvre nature pour l'avoir endossée lui-même, sait bien qu'Amour et perfection ont toujours pour les hommes un caractère austère et difficile, qu'aimer jusqu'à tout donner nous fait peur, que la perfection nous impressionne par toutes les imperfections dont il faut nous purifier pour l'atteindre ! Alors, s'il nous donne le précepte de l'amour et de la perfection, il ajoute pour attirer nos cœurs, les huit promesses de bonheur, les huit béatitudes. Avec elles, la perfection peut-être nous fera moins peur, puisqu'elle revêt les couleurs d'un bonheur espéré.

La question qui se pose alors peut être la suivante : Aimer est un précepte nécessaire au salut, devenir parfait de même; mais ces béatitudes sont-elles vraiment nécessaires au salut ? Est-il «obligatoire» de les mettre en pratique ? Pour être sauvé, faut-il être

pauvre, persécuté, faut-il pleurer, avoir faim, etc... ? Si tout cela est obligatoire, combien parviennent à la perfection et au bonheur ?

A cela, il faut répondre que, de fait, le premier précepte, celui de la charité est nécessaire au salut et sans limite : une âme dépourvue de charité n'a rien en elle qui la dispose à pénétrer au lieu de la charité, en Dieu. Dépourvue de grâce et d'amour, elle ne peut avoir aucun droit, ni aucune part à la béatitude, qui consiste dans la plénitude de l'amour en Dieu et dans l'épanouissement de la grâce en lumière de gloire.

Quant au deuxième précepte, celui de la perfection, il ne nous oblige pas pour l'instant présent ! Il n'impose pour chacun que le devoir de tendre à la perfection. «Soyez parfaits comme votre Père céleste» doit s'entendre ainsi. Si Notre-Seigneur nous prescrivait la perfection divine pour tout de suite, il nous donnerait un commandement impossible. L'état de perfection divine nous sera donné en Dieu, si, durant notre vie terrestre, nous l'avons désiré, si nous y avons tendu par la pratique du premier précepte. Ce que Dieu attend de nous, c'est le degré d'amour et de perfection le plus élevé dont nous soyons capables avec le secours de sa grâce. La plénitude de la charité et de la perfection seront la récompense de notre fidélité à aimer et à désirer la perfection. Mais il est bien certain que la plus haute charité et l'héroïcité des vertus par la pratique effective des béatitudes ne sont pas requises de tous pour être sauvés !

Faudra-t-il pour autant, avec un soupir un peu lâche de soulagement, tourner la page et laisser le sermon sur la montagne au rang des sermons admirables, mais qui s'adressent aux autres ! Notre-Seigneur aurait en quelque sorte parlé pour ne rien dire, nous entretenant longuement de choses inutiles ou superflues !!!

— Ceci est insoutenable et il y a donc certainement pour chacun d'entre nous une

obligation de vivre les béatitudes d'une façon ou d'une autre, et il y aurait témérité à les ignorer ou à en laisser la pratique aux âmes privilégiées, aux âmes déjà saintes et parfaites.

Oui, il y aurait témérité, car ces huit conseils de Notre-Seigneur, s'ils ne sont que des conseils, sont autant de moyens et les seuls pour nous élever peu à peu sur la voie de la perfection. Ayant le devoir d'aimer et de tendre à la perfection, nous avons de façon corrélatrice le devoir de prendre tous les moyens nécessaires pour parvenir à la perfection la plus haute dont nous soyons capables.

Tels sont ces huit conseils que Notre-Seigneur nous donne pour purifier, fortifier et prouver la qualité de notre amour foncier. Ils ne constituent pas une obligation stricte, nécessaire au salut, cela est vrai, mais ils constituent les moyens nécessaires à l'acquisition de la perfection et les plus belles preuves de la vérité de notre amour. Ainsi, il y a une obligation générale pour tous les baptisés de prendre tous les moyens nécessaires au salut : la vie de la grâce, les vertus théologiques, les sacrements, la prière, mais également : l'esprit des béatitudes, l'esprit des conseils évangéliques, chacun selon son état et sa condition.

Il est des êtres auxquels leur état fait une obligation spéciale de pratiquer ces conseils, des êtres qui y sont tenus par des vœux qui les lient à la pauvreté, à l'obéissance et à la chasteté, ces trois vertus qui résument toute la loi des béatitudes. Les religieux et religieuses, voués à la perfection par leur état consacré, ont l'obligation de pratiquer de façon effective les conseils évangéliques. Les prêtres également, bien que n'étant pas liés par des vœux, ont un devoir spécial de tendre à la sainteté et donc de vivre effectivement la loi des béatitudes

Pour les fidèles, il n'y a qu'une obligation générale de vivre l'esprit des conseils,

(suite page 11)

c'est-à-dire, de lutter et de se séparer de tous les faux bonheurs et des séductions mensongères du monde.

Toute âme baptisée ayant une vocation au bonheur et à la perfection a, par le fait même, vocation à vivre les dispositions spirituelles requises par les conseils, même s'il n'est pas possible à tous de pratiquer la pauvreté, les larmes, d'être affligé, persécuté...N'oublions pas que notre âme est consacrée, depuis notre baptême, c'est-à-dire, vouée au culte divin, à servir la gloire divine. Notre âme a été arrachée ce jour-là au monde profane et élevée à l'ordre du sacré ! Nous sommes tous des consacrés, nous devons donc tous être des religieux, sinon dans les faits eux-mêmes, tout au moins dans nos dispositions !

Voilà pourquoi les huit conseils s'adressent à toute âme. Chacun à un degré différent, selon son état, sa vocation spéciale, sa condition, est tenu d'aimer Dieu jusqu'à consentir à vivre les dispositions nécessaires aux progrès de la charité jusqu'à l'acquisition de la perfection, c'est-à-dire, jusqu'à aimer comme Dieu.

S'il fallait résumer la disposition essentielle sans laquelle il ne peut y avoir de perfection, d'amour, de sainteté, ce serait sans doute la toute première que proclame Notre-Seigneur — "Beati pauperes spiritu"— bienheureux les pauvres en esprit, ceux qui ne tiennent à rien d'autre qu'à Dieu et aux biens célestes, ceux qui sont libres sur la terre de toute attache, ceux qui possèdent comme ne possédant pas, ceux qui ne possèdent pas et n'envient pas ceux qui possèdent, ceux dont le cœur est vide de désirs humains et plein de désir de Dieu et œuvrent sur la terre pour le royaume de Dieu, indifférents aux larmes, aux souffrances et aux persécutions auxquelles ils doivent consentir pour ne pas risquer d'aimer Dieu moins qu'eux-mêmes.

«Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu as, et puis viens et suis-moi».

C'est toujours le même appel auquel une âme doit répondre pour acquérir la perfection. Si tous ne sont pas appelés à y répondre dans les faits en quittant le monde, tous sont appelés à y répondre dans leur cœur en se détachant du monde, par une vie de pauvreté désirée pour une charité plus totale.

Bien sûr, en tout cela, il n'y a rien d'obligatoire, mais c'est à la perfection que nous aspirons pour répondre aux vœux de Notre-

Seigneur ! et une âme qui aime se limite-t-elle à ce qui est obligatoire pour son salut ? Une âme qui aime ne se laisse-t-elle pas emporter, au contraire, par la grande et unique loi de l'Amour en Vérité, par cet unique désir de Dieu, de faire ce qu'il lui plaît, de se rendre chaque jour un peu plus pauvre pour laisser Dieu devenir son unique richesse et le tout de sa vie ? Une âme qui aime vraiment n'a-t-elle pas le désir d'être religieuse, c'est-à-dire consacrée à Dieu dans toute sa vie, dans ses moindres désirs, dans ses moindres soupirs, et ne cherche-t-elle pas alors par tous les moyens utiles à se garder à lui, en se préservant de tout ce qui risque de la détourner de lui ? Une âme qui aime peut-elle entendre ces huit appels à parfaire son amour et y rester insensible, sous prétexte que Dieu n'y attache pas pour elle un caractère impératif ? Une âme qui aime peut-elle entendre les appels de son bien-aimé à venir plus près de lui, et lui répondre "Je t'aime bien assez ainsi. Je ne suis pas obligée de t'aimer davantage ! Une âme qui aime peut-elle se satisfaire d'aimer médiocrement ? Une âme qui aime calcule-t-elle de façon aussi sordide en termes de devoir et d'obligation ? Une âme qui aime marchande-t-elle son cœur ? Ce serait là une bien triste façon d'aimer, et qui ferait douter d'ailleurs de la vérité de l'Amour ?

Non, nous le savons bien, une âme amoureuse court vers son bien-aimé, indifférente à tout ce qui n'est pas lui, insouciant de son effort et de la peine nécessaire pour le rejoindre et se reposer sur son cœur. Une âme qui aime ne craint pas la souffrance, ni les séparations qu'exige son amour « elle ne craint pas les moqueries et les coups même de ceux qui ne comprennent pas qu'on puisse aimer ainsi, jusqu'à ne s'intéresser à rien d'autre, jusqu'à être prêt à tout quitter, biens, amis, parents, jusqu'à quitter le monde, jusqu'à perdre la vie plutôt que de trahir et de perdre l'être aimé.

Une âme qui aime court sur la voie de la Béatitude, par la pauvreté du cœur, la pureté de son désir, par les larmes qu'elle verse sur ses refus d'aimer, par sa préférence vécue, affinée, prouvée et préservée à tout prix.

Telle est la loi forte et douce de l'amour que Notre Seigneur égrène dans les béatitudes. Il nous invite à le rejoindre plus près par ces huit invitations. Lui répondrons-nous : ceci n'est obligatoire que pour les religieux. Moi, je n'y suis pas tenu.

Contentez-vous d'une part de mon cœur, et consentez à le partager avec le monde. Je vous aime, c'est vrai, le dimanche et les jours de fête, entre 10h30 et 12h. Cela est déjà bien. Pour le reste souffrez que je fasse bonne chère, que j'aie beaucoup d'amis, que j'aille au bal, que je suive un peu les modes de ce monde qui vous hait."

Daigne Notre-Dame nous préserver de nous poser jamais de semblables questions. "Suis-je vraiment obligé d'aimer jusqu'au bout ? Faudra-t-il vraiment que je laisse la grâce me passer au pressoir pour extraire de mon âme tout l'amour qu'elle renferme ?"

Non, c'est vrai, nul ne nous oblige à cela. Dieu ne nous contraint même pas à l'aimer, il nous laisse libre de le refuser. Mais alors, n'espérons pas la béatitude !

Nul ne nous oblige à soumettre notre nature au pressoir, que la qualité de notre amour. S'il brûle de se dire, et de s'épanouir, alors il n'aura pas peur sous les coups qui lui donneront un éclat plus pur, pour mener notre âme au plus près du cœur de Dieu jusqu'à s'y perdre pour l'éternité.

Nul ne nous oblige au bonheur et donc aux moyens qui y mènent, mais qu'ils sont à plaindre ces malheureux baptisés, qui pèsent l'amour en termes d'obligations, ces tristes mondains que le bonheur effraie, parce que la route en est parfois dure et austère.

Mais bienheureux tous ces pauvres, ces petits, ces humbles qui se contentent d'aimer, avec toute la simplicité et la droiture de leur âme, aimer sans faille jusqu'à l'absolu de l'amour, la folie de la croix, aimer jusqu'à mourir plutôt que de ne plus courir vers l'Amour crucifié.

Bienheureuses toutes ces âmes pures, simples et pauvres, qui veillent à garder pour Lui leur visage de grâce, peut-être ensanglanté ou tout mouillé de larmes, mais souriant toujours pour ne pas l'attrister.

Bienheureuses sont-elles toutes ces âmes pauvres qui ne vivent que dans le désir de la grande et ineffable Rencontre où elles recevront de Dieu le sourire tant attendu, la caresse si follement espérée et l'interminable baiser du feu très doux de son amour.

LE CHRIST ROI DES NATIONS

Le Père A. PHILIPPE C.ssR.

Le catéchisme des Droits Divins dans l'Ordre Social.
JÉSUS-CHRIST, MAÎTRE ET ROI !

QUATORZIEME LEÇON.

RÉCAPITULATION.- LA FETE DU CHRIST-ROI.

Première question. — **Voudriez-vous, pour plus de facilité, récapituler les principales vérités enseignées dans votre catéchisme ?**

Réponse. — Bien volontiers. Voici :

1.- Dieu est l'Être Suprême, souverainement indépendant. Tout ce qui existe en dehors de Lui a été créé par Lui et dépend de Lui d'une dépendance souveraine et absolue. Seul, il a autorité et pouvoir complet sur toute chose. Non seulement tout dépend de Lui, mais tout doit retourner à Lui comme à la fin dernière unique. En deux mots, toutes les Sociétés, les Nations et les Etats se doivent à Dieu comme à leur Créateur et à leur Fin Suprême.

2.- Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, a reçu de la part de Dieu dans son Humanité tout pouvoir au ciel et sur la terre. Il a autorité et puissance sur toute autorité. Il est revêtu d'un vrai pouvoir royal. L'Eglise et le Pape participent à ce pouvoir.

3.- Il est évident que par ces théories toutes les constitutions des Peuples et leur Législation ont à leur base et à leur tête : Dieu, Jésus-Christ et la Mission de l'Eglise.

4.- Par la Déclaration des Droits de l'homme, on a supprimé des Constitutions, de la législation: Dieu et tout ce qui est divin; on l'a remplacé par l'homme déifié.

5.- La conséquence de cette substitution est l'abolition de tout Droit Divin et la profession des seuls droits humains. C'est le triomphe du laïcisme, de l'athéisme et de toutes les erreurs qui sont la résultante logique de la Déclaration des Droits de l'homme.

6.- Donc, en droit, l'homme est souverainement indépendant. Il doit jouir de toutes les libertés : liberté de conscience, liberté d'enseignement, liberté de la presse, liberté d'association, liberté des cultes. Par une étrange contradiction il a le pouvoir de créer des lois et de les imposer par la force.

7.- Si nous ne voulons pas subir un jour les châtements divins et passer par toutes les catastrophes, il faut nécessairement que nous venions à abolir des Constitutions des Peuples, le Droit, dit moderne, et les grandes libertés que nous avons mentionnées.

Dans ce but, il faut que nous fassions usage des libertés qui nous sont accordées, pour supprimer ces libertés mêmes dans le sens moderne du mot et pour accomplir tout le bien possible. Il faut user de la liberté d'enseignement pour enseigner librement Jésus-Christ; il faut se servir de la presse pour faire connaître la Vérité divine qui sauve; il faut recourir à la liberté d'association pour se grouper dans le but de procurer le bien des âmes; il faut professer ostensiblement le culte du vrai Dieu. Il faut profiter de tous ces prétendus droits pour faire comprendre au public et aux âmes que seuls la vérité et le bien ont des droits; que l'erreur et le mal n'en ont pas.

8.- C'est ainsi que tout rentrera dans l'ordre et la paix, parce que tout sera soumis à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise. Les Nations seront unies par les liens de la justice et de la charité dans le Christ et sous la direction surnaturelle du Pape. Les peuples seront constitués en une vraie Ligue Apostolique des Nations; le Monde sera sauvé.

Deuxième question. — **Quelles intentions ont guidé Pie XI dans l'institution de la Fête en l'honneur du Christ-Roi ?**

Réponse. — Le Souverain Pontife a voulu commémorer, en une fête spéciale en l'honneur de la Royauté de Jésus-Christ, le souvenir de tous les bienfaits apportés par l'Homme-Dieu au genre humain et spécialement du bienfait de l'Ordre Social, qui est la condition de la paix intérieure et extérieure des peuples.

Il suffit d'entendre la voix du Souverain pontife exposant lui-même sa pensée. tout commentaire ne pourrait que diminuer la force et la clarté de la parole pontificale. Voici les termes de Pie XI instituant la Fête que le Monde entier est invité à célébrer:

«On ne saurait trop désirer que la Société chrétienne bénéficie largement d'avantages si précieux et qu'elle les conserve à demeure; il faut donc faire connaître le plus possible la doctrine de la dignité royale de notre Sauveur. Or, aucun moyen ne semble mieux assurer ce résultat que l'institution d'une fête propre et spéciale en l'honneur du Christ-Roi.

Car, pour pénétrer le peuple des vérités de la foi et l'élever ainsi aux joies de la vie intérieure, les solennités annuelles des fêtes liturgiques sont bien plus efficaces que tous les documents, même les plus graves, du magistère ecclésiastique. Ceux-ci n'atteignent, habituellement, que le petit nombre et les plus cultivés, celles-là touchent et instruisent l'universalité des fidèles; les uns, si l'on peut dire, ne parlent qu'une fois; les autres le font chaque année et à perpétuité; et, si les derniers s'adressent surtout à l'intelligence, les premières étendent leur influence salutaire au cœur et à l'intelligence, donc à l'homme tout entier.

Composé d'un corps et d'une âme, l'homme a besoin des manifestations solennelles des jours de fête pour être saisi et impressionné; la variété et la splendeur des cérémonies liturgiques l'imprègnent abondamment des enseignements divins; il les transforme en sève et en sang, et les fait servir au progrès de sa vie spirituelle.

Du reste, l'histoire nous apprend que ces solennités liturgiques furent introduites, au cours des siècles, les unes après les autres, pour répondre à des nécessités ou des avantages spirituels du peuple chrétien que l'on constatait. Il fallait, par exemple, raffermir les courages en face d'un commun péril, prémunir les esprits contre les pièges de l'hérésie, exciter et enflammer les cœurs à célébrer avec une piété plus ardente quelque mystère de notre foi ou quelque bienfait de la bonté divine.

C'est ainsi que, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, alors qu'ils étaient en butte aux plus cruelles persécutions, les chrétiens inaugurèrent l'usage de commémorer les Martyrs par des rites sacrés, afin, selon le témoignage de saint Augustin, que «les solennités des Martyrs» fussent «des exhortations au martyre».

Abonnements

Ecclésiastique : Fr 15.-

Normal : Fr. 30.-

Soutien : Fr. 40.- et plus

Pensez à renouveler votre abonnement pour 1994